

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence optionnelle en matière d'équipements touristiques ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

N° DP 2023-145

Finances

Vu l'arrêté du 15 juillet 2020, donnant à Jacques Troncy, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précité ;

Terminal de paiement électronique

Régie Train de la Loire

Considérant que le Train de la Loire dans le cadre de son activité accepte les paiements par carte bancaire via un Terminal de Paiement Electronique (TPE) loué auprès de la société JDC ;

Certifié exécutoire	29 AVR. 2023
Reçu en préfecture	25 AVR. 2023
Publié	02 MAI 2023

Considérant qu'un nouveau TPE permettant les paiements sans contact apparait nécessaire du fait du développement de ce mode de paiement ;

Considérant la proposition de la société JDC pour un TPE sans contact de 28,90 € HT mensuel ;

Considérant que la proposition de la société « Afone Monétics » pour la location d'un TPE fixe sans contact d'un montant de 20 € HT mensuel sur un contrat de 12 mois correspond à la demande de Roannais Agglomération ;

DECIDE

- D'approuver le contrat de location du terminal de paiement sans contact avec la société « Afone Monétics » ;
- De dire que le contrat prendra effet à compter du 1^{er} mai 2023 pour une durée de 12 mois reconductible pour une nouvelle période annuelle par reconduction expresse ;
- De dire que le contrat en cours avec la société JDC sera résilié à la date anniversaire, soit au 11 juin 2023.

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,

Jacques TRONCY

Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

